



© pascal xicluna & xavier remonin / agriculture.gouv.fr

Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

[S'abonner à l'infolettre DRAAF des Pays de la Loire](#)

n° 25 - Septembre 2026

Enseignement et formation



Rentrée scolaire de l'enseignement agricole : la ministre Annie Genevard en Maine-et-Loire pour promouvoir le nouveau diplôme du Bachelor agro

La ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire était présente, le 1er septembre 2026 jour de rentrée scolaire, dans les lycées agricoles Le Fresno à Angers et Campus de Pouillé aux Ponts-de-Cé. Elle y a particulièrement mis en avant le nouveau diplôme du Bachelor agro (bac+3), dont une section est ouverte au lycée du Fresno en option "génie agronomique et transitions". Dans un contexte de besoins de renouvellement des générations en agriculture et de transitions climatique et agro-écologique, ce diplôme renforce l'offre de qualification proposée par l'enseignement agricole.

[En savoir plus](#)



Rappel : le camion de l'Aventure du vivant fera étape en Pays de la Loire en septembre et octobre 2026

À l'occasion du 4ème Big Bang de l'orientation et du vivant, le camion de l'Aventure du vivant fera deux étapes en Pays de la Loire :

- . les 24 et 25 septembre au Mans (Quai Louis Blanc - 85 Rue Denfert Rochereau),
- . les 1er et 2 octobre à Nantes (Parc des Chantiers sur l'Île de Nantes)

Le camion de l'Aventure du vivant est un dispositif proposé par le ministère chargé de l'agriculture. Il présente, via des outils interactifs et ludiques, les nombreux métiers du vivant et les formations de l'enseignement agricole qui y conduisent. Un outil essentiel pour tout jeune concerné par une phase d'orientation durant l'année scolaire qui vient de s'ouvrir.

Lancement du programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD)

L'enseignement agricole voit ses effectifs progresser depuis 3 ans (+7,5% en Pays de la Loire) ; pour conforter cette dynamique, le PNOD vise à multiplier les occasions de découvrir concrètement les métiers et formations du monde agricole face au défi du renouvellement des générations. Il s'adresse en priorité aux jeunes, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur, mais également à tous ceux qui les accompagnent dans leurs choix de scolarité et d'orientation : familles, équipes éducatives, professionnels de l'orientation..

[En savoir plus](#)

Trois centres de formation habilités en Pays de la Loire pour les formations au transport d'animaux vivants

Le transport d'animaux vivants nécessite la détention d'une qualification adaptée par le transporteur. En Pays de la Loire, trois centres de formations sont habilités, à compter du 01 septembre 2026 et pour cinq ans, à délivrer cette formation pour certaines catégories d'animaux :

- . ACFI Conseil et la Maison familiale rurale la Charmelière à Carquefou (44), pour les animaux d'établissements de présentation au public,
- . RC Services Formation aux Herbiers (85), pour les lapins d'élevage.

[En savoir plus](#)

Un nouveau tandem à la tête du service de l'enseignement agricole de la DRAAF

À la rentrée scolaire 2026, le service régional de la formation et du développement (SRFD) de la DRAAF a vu arriver :

- . Laure Élissalde qui prend les fonctions de cheffe du service ;
- . François Bauvineau, qui assure désormais les fonctions d'adjoint à la cheffe de service.

Le SRFD met en œuvre au quotidien la fonction d'autorité académique de la DRAAF pour l'enseignement agricole, du CAPa au BTSA, en formation initiale scolaire et par apprentissage et en formation professionnelle continue.

[En savoir plus](#)

Alimentation



Deux nouveaux projets alimentaires territoriaux en Pays de la Loire

En 2026, les communautés de communes Challans-Gois (Vendée) et du pays d'Ancenis (Loire-Atlantique) ont obtenu le label PAT émergent (ou de niveau 1). Challans-Gois mise sur l'agriculture locale, l'écologie, les circuits courts et une gouvernance collaborative. Le Pays d'Ancenis cible l'éducation alimentaire, l'accès aux produits locaux, la restauration collective et le soutien aux agriculteurs.

[En savoir plus](#)

Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial de niveau 1 et de niveau 2 ?

La mise en œuvre des PAT distingue deux niveaux, correspondant à des étapes d'amorçage du projet, puis de consolidation. Ces deux niveaux font l'objet de reconnaissances distinctes par l'administration.

[En savoir plus](#)

Hygiène alimentaire en restauration commerciale : la liste des organismes de formation autorisés en Pays de la Loire est actualisée

Les entreprises de restauration commerciale ont l'obligation de disposer de personnels formés à l'hygiène alimentaire dans leurs effectifs. La formation est dispensée par des organismes habilités par la DRAAF, la liste vient d'en être actualisée par un arrêté du 23 juillet 2026.

[En savoir plus](#)

Productions et filières agricoles

Fonds de réarmement agricole : les guichets départementaux sont ouverts jusqu'au 4 octobre 2026

Le fonds de réarmement agricole annoncé par la ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire le 4 septembre dernier vise à aider les exploitations agricoles les plus fragilisées économiquement et affectées par les épisodes caniculaires. L'enveloppe régionale s'élève pour les Pays de la Loire à plus de 16,3 millions d'euros. Un guichet de demande d'aide en ligne est ouvert par chaque direction départementale des territoires (et de la mer) de la région Pays de la Loire **du lundi 21 septembre jusqu'au 4 octobre 2026**. Pour cibler l'aide forfaitaire de plusieurs milliers d'euros par exploitation sur celles qui sont les plus fragilisées et effectuer de premiers versements d'ici la fin octobre, les critères retenus dans les cinq départements des Pays de la Loire prendront notamment en compte les exploitations en grande tension de trésorerie l'année dernière et pour lesquelles les épisodes de canicule 2026 ont fortement dégradé la situation économique. Les nouveaux installés et jeunes agriculteurs depuis début 2024 bénéficieront d'un bonus. Le dispositif s'inscrit dans le cadre du dispositif *de minimis* agricole (plafond d'aides de 50 000 € sur trois ans glissants).

[En savoir plus sur le plan "Climat, adaptation, sécheresse, incendies" \(CASI\)](#)

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en Pays de la Loire

Pour soutenir les exploitations agricoles dont le rendement a été affecté par la canicule estivale, des dégrèvements de TFPNB pourront être effectués, par zones et natures de cultures. Les périmètres seront établis par les directions départementales des territoires (et de la mer), permettant des dégrèvements d'office opérés par la direction générale des finances publiques. En outre, la date de versement de la TFPNP est reportée au 15 novembre 2026.

[En savoir plus](#)

Installation - Transmission en agriculture : l'appel à candidatures pour l'agrément des structures de niveau 2 de France services agriculture est ouvert jusqu'au 21 octobre 2026

La DRAAF ouvre un appel à candidatures en vue de constituer le réseau France services agriculture (FSA) en Pays de la Loire. Le réseau FSA vise à installer un guichet unique de l'installation et de la transmission en agriculture, basé sur des structures apportant un conseil et un accompagnement, dit de niveau 2, aux candidats à l'installation ou aux exploitants cédant leur exploitation. L'appel à candidatures s'appuie sur un cahier des charges approuvé par le comité régional de l'installation-transmission et publié par arrêté préfectoral du 18 septembre 2026.

[En savoir plus](#)



Le 1er comité de pilotage régional souveraineté alimentaire s'est réuni le 17 septembre 2026

Concrétisation d'une proposition issue des ateliers régionaux de la souveraineté alimentaire du printemps 2026, le 1er Copil lors de sa réunion d'installation a examiné :

- la loi d'urgence (UPSA) du 18 août 2026 en lien avec la souveraineté alimentaire,
- les contributions régionales chiffrées à la souveraineté alimentaire,
- les grandes lignes du futur appel à projet régional sur la base du projet de note d'instruction présenté par la DRAAF,
- les contours de l'accélérateur régional proposé par le Conseil régional.



Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : une aide économique pour les entreprises de la filière avicole accoupage et aval affectées par l'épizootie 2025-2026

Les entreprises d'accoupage, de l'aval et du ramassage ont été impactées dans leur activité économique par les mesures sanitaires, notamment de restrictions de mouvements de volailles dans les zones réglementées, lors de l'épizootie d'IAHP 2025-2026. Celles dont l'excédent brut d'exploitation a significativement baissé à cette occasion, et dont l'activité se situe dans les zones réglementées, peuvent bénéficier de l'aide économique mise en place par la ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire. La région des Pays de la Loire concentre les deux tiers des entreprises concernées en France. Les éléments de calendrier et de fonctionnement du guichet seront communiqués ultérieurement.

[En savoir plus](#)

IAHP : la compensation des pertes économiques subies par les éleveurs de volailles lors de l'épizootie 2025-2026 (solde) est à demander jusqu'au 6 novembre 2026 (14h)

Les éleveurs de volailles situés au sein des zones réglementées instaurées à compter du 1er août 2025 au titre de l'IAHP 2025-2026, peuvent bénéficier d'une indemnisation pour la prise en charge d'une partie des pertes économiques liées à l'épisode d'IAHP 2025-2026. L'aide correspond au montant équivalent à 90% de la perte de marge brute, calculée par unité de production éligible, subie en raison des arrêts de production causés par les interdictions de mise en place et de mouvements de volailles dans le périmètre de la zone réglementée. Tout demandeur ayant bénéficié du paiement d'une avance doit déposer un dossier dans le cadre du présent dispositif de solde afin de régulariser cette avance, y compris s'il n'attend aucun paiement complémentaire. En l'absence de dépôt de dossier de demande de paiement de solde, l'intégralité de l'avance perçue devra être remboursée.

[Accéder à la plateforme FranceAgrimer de demande d'aide](#)

Forêt et bois

Nouvel arrêté régional relatif aux matériels forestiers de reproduction : des normes dimensionnelles assouplies pour la campagne de plantation 2026-2027

Le nouvel arrêté régional relatif à l'emploi des matériels forestiers de reproduction est entré en vigueur le 18 septembre 2026. Il inclut une liste mise à jour des essences objectif et d'accompagnement ainsi que des clones de peuplier éligibles aux aides de l'État. Cette actualisation formalise également un assouplissement des normes dimensionnelles des plants en godets ou mottes pour certaines essences, pour permettre d'utiliser des plants invendus en raison des conditions climatiques de la campagne 2025-2026.

[En savoir plus](#)

Agro-environnement

Animation Écophyto : « Mieux pulvériser pour moins traiter ! » le 29 septembre 2026 à Laval

L'animation régionale Écophyto propose une nouvelle journée consacrée à la maîtrise des traitements phytosanitaires. Destinée aux professionnels et aux élèves de l'enseignement agricole, elle se déroulera sur le site du lycée Agri Campus de Laval. Elle offrira des ateliers pratiques, des démonstrations et des échanges autour des leviers permettant d'améliorer l'efficacité des traitements, de réduire les pertes et de limiter les impacts sur la ressource en eau.

[S'inscrire](#)

Diagnostiquer la présence des produits phytosanitaires pour adapter la protection de la ressource en eau dans les aires de captage

La réalisation de diagnostics de présence et de pression des produits phytosanitaires dans le périmètre des aires d'alimentation des captages est un préalable nécessaire à l'établissement de plans d'action pour la protection des ressources en eau. La DRAAF, la direction régionale en charge de l'environnement (DREAL) et l'agence régionale de santé (ARS) ont missionné le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour réaliser une étude et produire des outils et supports destinés aux personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) dans les collectivités. Étude et outils ont déjà fait l'objet d'une présentation en juin 2026, dans une démarche d'accompagnement de ces collectivités.

[En savoir plus](#)



AGIR'Écophyto, un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert jusqu'au 06 novembre 2026

Le projet AGIR'Écophyto décline l'action « Poursuite de la mobilisation de l'enseignement agricole" de la stratégie Écophyto 2030. Il ambitionne d'établir une nouvelle collaboration entre agriculteurs, conseillers agricoles et enseignants, en développant des lieux d'observation de pratiques et en mettant au travail des binômes "classe/agriculteurs" sur des situations problématiques territorialisées, intégrant les dimensions technique, sociale et économique. Ce second AMI a pour objectif de recruter, pour la durée du projet, 13 nouveaux établissements contributeurs (second cercle d'implication) pour contribuer aux objectifs d'essaimage d'AGIR' Écophyto. Le projet est financé par l'Office français de la biodiversité.

[En savoir plus sur Agir'Écophyto](#) - [Candidater à l'AMI](#)



L'Écophyto ligérien n° 27 de septembre 2026 est publié

GIEE, groupes DEPHY et "30000", expérimentations et ressources.. Retrouvez toute l'actualité des collectifs et pratiques visant à assurer la transition agroécologique de l'agriculture régionale.

[En savoir plus](#)

Revenu agricole moyen 2025 : une revalorisation hors filières légumière et porcine

Le chiffre d'affaires de la production agricole ligérienne en 2025 s'améliore de 7,4 % porté par la hausse combinée de la valeur des productions végétales (+5,1%) et animales (+1%). Le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié régional dépasse sensiblement le revenu moyen national.

[En savoir plus](#)



Conjoncture mensuelle grandes cultures

Les estimations de surfaces et de rendements pour les grandes cultures dans les départements des Pays de la Loire au 1er septembre 2026.

[Accéder à la publication](#)



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication

[Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.
En savoir plus sur la [politique de protection des données de la DRAAF](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous [désinscrire](#)